

## **Cortébert**

### **Informations du Conseil municipal**

#### **Déneigement**

Vu les chutes de neige encore régulières, il est rappelé à la population de faire attention à ne pas parquer des véhicules qui pourraient gêner les travaux de la voirie dans les rues.

#### **Représentations**

Manfred Bühler se rendra le 16 février à l'inauguration du nouveau petit télésiège des Savagnières. Andrea Köhli se rendra le 14 mars prochain à l'assemblée du Syndicat Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois pour la promotion de la culture. Michel Walther se rendra le 18 juin à un cours sur les responsabilités communales en matière de gestion de catastrophe et de situation d'urgence, organisé par le canton à Tramelan.

#### **Test des sirènes**

Le test annuel a eu lieu le 6 février à 13h30 et l'installation du village, située sur le toit de la salle polyvalente, a fonctionné comme il se doit.

#### **Eclairage public**

Le Conseil municipal a décidé de lancer une phase test d'extinction de l'éclairage public la nuit de 1h du matin à 5h. Les villages de Corgémont, Sonvilier et Renan pratiquent déjà cette extinction et les expériences apparaissent positives et ne semblent pas poser de problèmes particuliers. Outre qu'elle permettra une économie d'énergie et de quelques deniers publics, cette manière de faire réduira aussi l'impact des lumières dans l'environnement. La mesure sera mise en œuvre après les fêtes de Pâques et sera évaluée en cours d'année pour être pérennisée ou abandonnée en fonction des constats. Le coût unique de mise en place est de l'ordre de 500 francs.

#### **Patrimoine bernois**

Le Conseil municipal a décidé d'adhérer formellement au groupe Jura bernois de Patrimoine bernois. La cotisation s'élève à 180 francs par année. L'association prend position et conseille la commune et les particuliers lors de projet de construction touchant des bâtiments ou des ensembles protégés, qui sont nombreux au village.

#### **OMPP**

Le Conseil municipal a donné son feu vert à une mise à jour de la convention sur les mesures pédagogiques particulières avec les communes voisines de Corgémont à Péry. Cette convention règle notamment la répartition des frais. Aucun changement notable par rapport à la pratique actuelle n'est noté.

#### **Passeport vacances**

Comme chaque année, la municipalité participera à raison de 10 francs par enfant de Cortébert qui s'inscrira à des activités du Passeport Vacances. Cette association propose des activités très diversifiées aux enfants de la région.